Extrait du Fondation Copernic

http://www.fondation-copernic.org/v2/spip.php?article583

Contrats aidés

- Thematiques - Droit social -

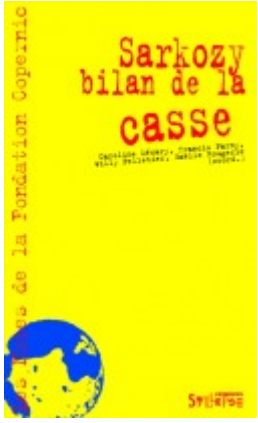

Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2012

Fondation Copernic

Contrats de travail particuliers destinés aux chômeurs, dont les dispositions sont d'abord favorables à l'employeur. Sous certaines conditions seulement, que n'a pas réunies l'équipe Sarkozy, ils peuvent faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois les plus en difficulté.

La politique des contrats aidés est, de par sa nature même, une voie ambiguë. En abaissant le coût de ces salariés par de multiples incitations et en construisant des statuts juridiques ad hoc exorbitants du droit commun, elle modifie la norme d'emploi et conduit à accentuer la précarisation. Symétriquement, en visant à aider à insérer ou à resocialiser les plus en difficulté dans l'accès à l'emploi - en particulier, les jeunes sans formation et les chômeurs de longue durée - dans une situation de chômage de masse durable, elle peut limiter l'exclusion.

Encore faut-il pour cela que ces contrats respectent une triple condition : profiter vraiment aux plus en difficulté, offrir une rémunération et une durée du contrat les moins éloignées possibles du droit commun, déboucher sur une insertion réelle et durable, ce qui suppose un vrai contenu en formation.

Bien qu'elle ne puisse se substituer à la seule réponse véritable : la création d'emplois, cette politique peut donc être utile.

Elle est, par ailleurs, soumise à la tentation permanente de l'utiliser pour faire pression sur le chiffre du chômage plutôt que d'aider au retour vers l'emploi. C'est très précisément ce qu'illustre la politique de l'équipe Sarkozy, en particulier depuis 2008. Alors que depuis 2002 les crédits de l'emploi avaient été drastiquement réduits, la pression de la crise conduit à un total changement de cap : plus 40 % de contrats aidés en un an .

Elle s'adosse de surcroît à un type de contrat - le contrat d'initiative emploi - qui s'applique au privé. Il est celui dont l'« accompagnement dans l'emploi » (tutorat, formation) est de tous le plus faible !

Enfin, le subventionnement par l'Etat s'accroît , alors même que la durée des contrats diminue... Enfin, conduite dans l'urgence en fonction d'une politique du chiffre, elle ne s'adresse pas à ceux qui en ont le plus besoin mais ratisse large : la part des chômeurs de longue durée se réduit, le nombre de personnes handicapées et d'allocataires de minima sociaux diminue drastiquement. Le nombre des jeunes augmente très fortement, mais ce ne sont pas nécessairement ceux qui en ont le plus besoin . Cette politique-là n'est donc pas un accompagnement des chômeurs vers le retour à l'emploi, c'est une vraie aubaine pour les employeurs.

Article extrait de la Note Copernic, *Sarkozy : bilan de la casse*, Syllepse, 2012.

Copyright © Fondation Copernic